



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

-

EXERCICE 2025

BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 21 MAI 2026

Table des matières

Table des matières	1
Préambule	3
Compte-rendu de la visite – FEJ	5
Étude des préavis clôturés en 2024	7
I. DAGSP – Direction de l’Administration Générale et de la Sécurité publique	8
Naturalisations	8
Communication	8
Office de la population	8
Traitement des mutations	8
Marché hebdomadaire	9
Ordre public - Ecopoints	9
Collaboration PEL . Police LAVAUX	9
SDIS OUEST-LAVAUX - Effectifs	9
Projet Tetris	9
II. DFMI – Direction des Finances, de la Mobilité et de l’Informatique	10
Finances	10
Informatique	10
Mobilité	11
Durabilité	11
III. DJAS – Direction de la Jeunesse et des affaires sociales	12
Planification scolaire	12
Accueil de l’enfance	12
Subventions aux sociétés et associations locales	12
IV. DTSI – Direction des Travaux et des Services industriels	14
Services industriels	14
Service de l’électricité	14
Service des eaux	14
Services extérieurs	15
Déchets urbains	15
Collecte de vêtements usagés	15
V. DUD – Direction de l’Urbanisme et des Domaines	16
Organisation de la Direction	16
Choix des dossiers	16
Urbanisme	16
Contrôle des citernes à mazout	16
Energies renouvelables	16
Plan de quartier du Signal	17
Plan d’affectation « Rueyres 2 »	17
Collaborations intercommunales - PALM - GCTA - SDEL	18
Bâtiments communaux et domaines	18
Recensement des arbres	18
Refuge du Bas-Mont	18
Décharge	19

Préambule

La Commission de gestion (ci-après CoGest), composée de Madame Carole Ernst, Messieurs Christian Nicolet, Alfred Roth et Enrico Monsutti ainsi que de Madame Hannah Grossenbacher, présidente, s'est réunie à plusieurs reprises entre le 25 février et le 21 mai 2026.

La CoGest a rencontré la Municipalité, en présence de la Commission des Finances (CoFin), lors de la séance de présentation du rapport de gestion 2025 et des comptes 2025 le 20 avril 2026 qui a été suivie d'une séance de questions le 11 mai 2026. En préparation de cette deuxième séance, la CoGest a transmis une liste de questions écrites à la Municipalité. La séance de présentation fut l'occasion de clarifier certaines des réponses écrites fournies au préalable.

Le 5 mai 2026, la CoGest, à l'exception de Monsieur Enrico Monsutti, a participé à la traditionnelle visite de la Commune. Il s'agissait d'entendre la Municipalité sur la gestion de l'entretien des bâtiments et du fond durabilité. Une séance complémentaire a été organisée pour présenter le service des Ressources Humaines.

La Commission de gestion remercie les Conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité ainsi que l'exhaustivité et la qualité des informations délivrées.

Certains points forts de l'année 2025 incluent :

- La démission du Municipale en charge des finances pour le 31 décembre 2025
- Le transfert de la Garderie de Belmont-sur-Lausanne à la FEJ avec un mandat de gestion.
- La continuation de la digitalisation des processus de l'administration dont le transfert vers un nouveau système RH intégré à ABACUS
- Préparation et adaptations en vue du passage à MCH2.

Compte-rendu de la visite avec la Municipalité – Gestion des bâtiments, fond durabilité et Ressources humaines

Comme le veut la tradition, les membres de la CoGest ont convié la Municipalité ainsi que la Commission des finances à la traditionnelle rencontre annuelle.

Cette année à l'exception de Monsieur Enrico Monsutti tous les membres de la CoGest étaient présents, auxquels se sont joints la Municipalité au complet, la Commission des Finances représentée par Mme Amélie Ramoni-Perret, Messieurs Christian Marrel, Daniele Anese et Olivier Guignard, M. Axel Boggio, Président du Conseil Communal, M. Andrea Da Campo, Chef des infrastructures, M. Leonardo Teixeira Belezza, Responsable SI, M. Grégoire Vagnières, Secrétaire Municipal. Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- Utilisation et impact du fond durabilité
- Rénovations des bâtiments et installations des panneaux solaires

Dans son exposé M. Damien Cuhe, Municipal, souligne que le PECC qui a débuté il y a 1 an évolue en fonction des besoins du moment. Toutes les demandes sont soumises au Canton pour approbation.

Sur l'année 2025, la répartition financière des subventions montre que 28,66 % concerne les appareils électroménagers, 27,32 % les vélos à assistance électrique, 25,87 % l'abonnement annuel des transports publics, 15,50 % le chauffage central par pompe à chaleur.

L'alimentation du fond, selon les directives municipales, permet de couvrir les subventions allouées. Au 1er janvier 2026, le solde s'élève à Fr. 613.723.71. La pérennité semble assurée.

Le premier trimestre 2026 montre déjà, une augmentation des demandes par exemple dans les pompes à chaleur.

Depuis plusieurs années, la Municipalité travaille sur l'entretien des bâtiments communaux. Concernant leurs rénovations, Mme Catherine Schiesser, Municipale, évoque les critères de priorisation en termes de planification :

- Finances communales (plan des investissements)
- Opportunités et synergies (ex. Arnier 80 et convention avec LaZur SA)
- Détermination de nouveaux besoins (ex. besoins scolaires et en accueil de jour, réorganisation de l'administration communale).

Les projets en cours sont :

Arnier 80 (voirie)

Le projet consiste à la rénovation énergétique complète du bâtiment. La mise en place de 293 panneaux solaires photovoltaïques pour une surface de 572 m². La suppression du chauffage à mazout par un raccordement au chauffage à distance. La contrainte est la réalisation des travaux dans un environnement restant en exploitation. L'échéance prévue est le premier semestre 2027.

Les études menées sur Arnier 80 concernant la production photovoltaïque ont démontré que la production maximale annuelle serait capable de couvrir l'entier de nos besoins en énergie des bâtiments communaux. Dès lors, la création d'une communauté électrique locale (CEL) est à l'étude.

Les projets à venir sont :

- L'Espace Cancoires, l'optimisation de la capacité d'accueil de jour.
- Le bâtiment administratif, le remplacement de l'isolation du bâtiment par l'intérieur en raison des contraintes architecturales.
- Le collège, en parallèle de l'augmentation de la capacité d'accueil (classes supplémentaires), l'optimisation de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et toitures.
- La grande Salle, il n'y aura potentiellement pas de travaux prévus à la Grande Salle au niveau de l'optimisation énergétique.

M. Philippe Michelet, Municipal revient sur la pose de panneaux solaires. Il développe l'étude du potentiel photovoltaïque communal réalisé sur les bâtiments du collège et de l'Administration communale.

Elle montre qu'au total en fonction des divers potentiels de production en % de la surface exploitée du toit, la couverture des besoins peut aller de 208 % à 417 %.

Le potentiel de réinjection va de 52% à 76 % ce qui représente 46 à 135 ménages.

Nous tenons à remercier très chaleureusement Mme la Syndique ainsi que tous les membres de la Municipalité pour la qualité de la présentation qui nous a été proposée ainsi que les échanges fructueux qui ont suivi.

Cette visite s'est achevée par un souper à l'Auberge communale en compagnie des membres de la Municipalité ainsi que des employés communaux. Ceci a permis d'échanger sur notre commune dans un climat plus informel qu'à l'accoutumée.

Compte-rendu de la séance avec les RH

En plus de la traditionnelle rencontre annuelle, la CoGest a émis le vœu de développer la thématique de l'état des lieux des RH.

Le 19 mai les membres de la CoGest, auxquels se sont joints les membres de la Municipalité à l'exception de M. Philippe Michelet, M. Axel Boggio, Président du Conseil Communal et Mme Nadège Guignet, Cheffe de Service, se sont retrouvés pour discuter des RH.

Sujet sensible mais ô combien important par les temps qui courent, Madame Nathalie Greiner, Syndique, a commencé par évoquer le développement des RH dans la Commune depuis qu'elle a repris le dicastère de la DAGSP.

Mme Nadège Guignet a ensuite développé les points suivants :

- Etat des lieux à ce jour
- Politique du personnel Communal
- Exploitation du logiciel Abacus

Après une mise en œuvre rondement menée, l'état des lieux aujourd'hui montre des forces et des faiblesses. Il est à relever dans les forces le passage de 42,5 heures à 40 heures par semaine sans baisse de salaire, l'horaire de travail variable à l'exception du personnel de voirie et de la conciergerie, l'introduction du télétravail 1 jour par semaine dès 80% du taux d'activité, la sécurité par une forme de protection du collaborateur.

L'échelle salariale est une faiblesse, le vivier communal étant trop restreint, il faut aller chercher sur le marché privé du travail. La classification des fonctions doit être également revue avec des ajouts et les échelons répartis sur 40 ans de travail ne sont pas adaptés à la réalité du moment.

Les axes de la stratégie RH sont le recrutement, la gestion des talents, le développement personnel par la formation et le bien-être au travail.

La recherche des talents commence bien avant le recrutement. C'est une question d'image, de réputation et de stratégie proactive. L'utilisation des réseaux sociaux a été intensifiée et les processus d'entretiens ont été revus.

Un effort tout particulier a été mis sur le bien-être au travail qui comprend plusieurs dimensions, qui vont au-delà du simple confort physique des employés :

- Programme de santé et sécurité au travail mis en place en 2023
- Aménagement ergonomique des espaces de travail
- Conférences autour de thématiques sur le bien-être (ergonomie, sommeil, alimentation et sport).

La formation reste un élément clef pour accompagner les collaborateurs dans leur développement par la mise en place d'une politique de formation, une écoute du collaborateur et un suivi personnel.

Après la bourse qui était déjà gérée par le logiciel Abacus, le système d'information interne des Ressources Humaines (SIRH) a été étendu à tous les dicastères avec succès.

Les prochaines étapes sont pour 2026 la mise en place du module On/Off Boarding (automatisation des processus d'accueil et de départ du personnel) et les années suivantes d'autres modules suivront : recrutement, entretiens annuels et certificats de travail.

La CoGest salue la conclusion d'un contrat d'assurance perte de gain maladie, qui améliore la sécurité sociale des employés(es). La prime d'assurance est à la charge de la Commune. Le nouveau contrat d'assurance comprend le case management (gestion de cas) qui est une méthode d'accompagnement des collaborateurs visant à coordonner les besoins et les démarches des personnes confrontées à des situations complexes (santé, social, réinsertion). L'intervention n'est pas automatique mais se fait sur demande.

La structure du personnel au 31 décembre n'est pas appelée à être modifiée dans l'immédiat.

Nous tenons à remercier très chaleureusement les membres de la Municipalité et Madame Nadège Guignet pour la qualité de la présentation et des échanges ainsi que leur disponibilité.

Étude des préavis clôturés en 2025

Aucun préavis n'a été revu par la Commission de gestion, aucun n'ayant été clôturé en 2025.

Une législature de transition

Lors de la séance des questions du 11 mai, ce fut également l'opportunité pour les Municipaux de présenter un bref bilan sur la législature écoulée. A cette occasion, la Syndique a rappelé le souhait en début de législature de renforcer l'administration et d'assurer que la Municipalité puisse se concentrer sur la direction stratégique et politique et non plus être dans l'opérationnel. Tous les Municipaux estiment cet objectif atteint avec satisfaction. Les bénéfices notables sont :

- Une plus grande expertise technique pour naviguer un système qui devient de plus en plus normé et légiféré.
- Une capacité renforcée de la Municipalité à planifier et anticiper les besoins futurs.
- Plus de disponibilités des Municipaux pour représenter les intérêts de Belmont-sur-Lausanne sur les différentes plateformes intercommunales.

Avec une législature qui touche à son bout, c'est une nouvelle transition que la Commune s'apprête à vivre avec le départ futur de Monsieur Philippe Michelet et Catherine Schiesser qui à eux deux détiennent un riche savoir sur l'histoire et l'évolution de notre commune. La Commission de Gestion tient ici à les remercier pour leur engagement et leur disponibilité tout au long de ces années.

I. DAGSP – Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité publique

Gestion documentaire et gestion électronique des documents (GED)

Le nouveau système implique plus de rigueur pour renseigner les différentes métadonnées nécessaires à son fonctionnement. Ce point essentiel n'est pas à négliger et implique un suivi régulier par le Greffe pour que les pratiques soient le plus possible uniformes entre les Directions. Pour rappel Pully a choisi le programme, il faut s'en accommoder, d'où l'importance de poursuivre la formation des collaborateurs.

Les archives communales sont une avancée pour le citoyen qui peut pratiquement tout voir en ligne.

Site internet

Comme prévu, la refonte du site internet sera terminée d'ici fin 2026 au plus tard. Certain-e-s collaborateur-trice-s seront formé-e-s à l'utilisation du logiciel de gestion du site internet au cours de cette année. Ensuite le site internet, dupliqué de celui de la Ville de Pully, sera modifié en regard de charte graphique, de nos prestations, formulaires, etc.

e-Déménagement

L'importance de cette prestation offerte, depuis fin 2024, est à relever. Dommage qu'il n'existe pas de base légale pour obliger les communes à y adhérer.

Structure de la population

Dans le cadre de ces statistiques, il est à relever que la population du domaine de l'asile pour notre commune représente une famille de 4 personnes.

La Municipalité ne dispose pas de statistique permettant d'analyser les motifs des arrivées et départs par groupes générationnels. A la question de savoir si la Municipalité dispose d'une vision ou une stratégie en matière de répartition générationnelle, elle précise que ses réflexions peuvent être influencées par divers politiques publiques notamment la planification urbaine et les politiques sociales. Par exemple, elle a pu imposer un quota de logements d'utilité publique (LUP) auprès des promoteurs, afin de favoriser la diversification des groupes d'âge (jeunes, familles, aînés) dans les futurs logements. La Municipalité développe également une politique senior et a le projet de développer une politique de la jeunesse lors de la prochaine législature. La Municipalité est active dans le développement d'un accueil de jour de qualité, ceci pour le bien-être de nos petits cancoires et de leurs parents. En conclusion, elle estime devoir répondre aux besoins de l'ensemble des groupes d'âge, ceci pour garantir une diversification intergénérationnelle dans notre communauté.

Registre des entreprises

La Municipalité organise tous les deux ans une rencontre avec les entreprises, en collaboration avec Lausanne Région.

Ecopoints

L'objectif de l'installation d'un système de vidéosurveillance est de prévenir et documenter divers comportements ou incivilités sur le domaine public, en priorité dans l'écopoint du parking d'Arnier. Afin de renforcer la prévention, la dissuasion et le cas échéant l'identification des comportements problématiques.

Il sera important de suivre les effets de cette mesure et l'évolution dans tous les écopoints de la Commune.

II. DFMI – Direction des Finances, de la Mobilité et de l’Informatique

L’année 2025 aura été marquée par le départ au 31 décembre du Municipale en charge de ce dicastère ce qui aura requis une réorganisation entre les Municipaux afin d’assurer le suivi des opérations jusqu’au changement de législature.

Finances

Le Service des Finances s’occupe de gérer tous les aspects financiers liés au fonctionnement de l’administration communale.

Outre les nombreuses affaires courantes (6’932 factures émises, 2’976 factures reçues, 3’447 paiements effectués).

La CoGest note également la cession partielle de la parcelle communale n°125 (excepté forêt) pour une valeur de CHF 200’000.- ce qui est conforme au Préavis N° 9/2022. Une modification de la servitude liée au rattachement des parcelles n°°125 et 127 est également à noter.

Informatique

Le rapport de gestion nous rappelle que la mission principale du Service Informatique, géré par Pully, est d’assurer la disponibilité, la sécurité et l’évolution du système d’information et des moyens de télécommunication pour l’ensemble des services communaux.

La cybersécurité reste un objet de préoccupation centrale avec des audits et tests de vulnérabilité conduits régulièrement. En 2025 trente-quatre vulnérabilités ont nécessité des interventions urgentes.

Mobilité

En ce qui concerne les lignes TL traversant notre Commune, une hausse des utilisateurs est encore à noter pour les deux lignes :

- Ligne 47 + 5,5% (vs +3,8% en 2024)
- Ligne 49 + 4,8% (vs +8,8% en 2024)

Le rapport de gestion relève également une hausse de 7,2% pour le service Taxibus qui représente 10’997 usagers.

120 cartes CFF dégriffées ont été vendues au guichet de la Commune (vs 85 en 2026).

Dans son rapport sur l’exercice 2024, la Commission de gestion recommandait qu’une réflexion allant au-delà des transports scolaires ait lieu dans le cadre du plan d’affectation Rueyres 2. Dans le cadre des questions orales, la municipalité a informé la Commission de gestion qu’une étude sur le trafic faisait partie de la mise à l’enquête. Il revient à la DGMR de revoir la recevabilité de l’étude mandatée par la société derrière le projet Rueyres 2.

III. DJAS – Direction de la Jeunesse et des affaires sociales

Ces dernières années, le dicastère a voulu développer une gestion consolidée et prévisionnelle des besoins des différentes catégories de la population de

Belmont-sur-Lausanne. L'année 2025 était riche sur le plan organisationnel et structurel. L'engagement d'une nouvelle collaboratrice adjointe au chef de service a encore consolidé la capacité opérationnelle. La mutualisation de plus en plus étroite des ressources et structures entre les communes partenaires, permet aussi de renforcer et élargir les moyens d'actions pour relever les défis structurels à venir.

Affaires scolaires

L'Entente Scolaire Intercommunale, dans laquelle siège la commune, vise à répondre aux besoins scolaires du degré primaire et secondaire des élèves de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Une étude menée en 2025 démontre l'accroissement important des effectifs des deux degrés. Une analyse complémentaire a été mandatée afin d'approfondir l'analyse pour le futur redimensionnement des établissements scolaires.

L'établissement primaire regroupe 1815 élèves, ce qui représente deux fois le nombre recommandé pour une seule direction. L'hypothèse d'un éventuel partage en deux secteurs dans le futur, ainsi qu'une direction renforcée dans l'attente d'une réorganisation, a été mentionnée lors de la présentation du rapport de la Municipalité.

L'augmentation continue des élèves à Belmont a nécessité la création d'une classe multi-âges supplémentaire en 2025. À l'horizon 2035, la commune mentionne la création de 6 classes supplémentaires (3 classes d'école et 3 salles pour d'autres activités), mais l'étude supplémentaire devra encore préciser ces projections.

En 2025, 33 enfants du primaire et 10 du secondaire ont utilisé quotidiennement le transport scolaire communal, assuré par le prestataire Car Postal. Pour les élèves du secondaire, qui fréquentent des collèges dans d'autres communes, 137 abonnements Mobilis ont été financés. Au vu de l'adoption du nouveau règlement sur les transports scolaires le 6 novembre 2025, et son entrée en vigueur le 1er août 2026, il sera intéressant de suivre l'évolution de ces chiffres.

Accueil de l'enfance et de la jeunesse

Comme l'école, l'accueil pré et parascolaire est soumis à des défis structurels et de redimensionnements futurs.

Pour respecter la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE ; BLV 211.22) et bénéficier des subventions cantonales, les structures d'accueil doivent s'organiser en réseaux. Depuis 2009, Belmont fait partie de l'association du réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry). Si la gestion financière et administrative est assurée par la Ville de Pully, les différentes communes siègent au sein du Comité de direction. Cela permet une politique tarifaire commune et une convergence des ressources.

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse « FEJ » est mandatée depuis 2007 pour gérer les structures d'accueil de la petite enfance des communes partenaires. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Belmont-sur-Lausanne a confié la gestion administrative et financière des Unités d'Accueil pour Ecoliers « UAPE » à la FEJ. La reprise de l'accueil préscolaire, la nurserie et la garderie « les Moussaillons », créées en 2010, a été fixée pour la fin de l'année 2025. La nurserie dispose de 24 places et la garderie de 30 places, dont 5 places supplémentaires créées en 2025 en réorganisant l'aménagement des locaux. Quant à la gestion des listes d'attentes et de l'attribution des places d'accueil, elle est déjà coordonnée par le réseau d'accueil

de jour PPBL. Comme il a été expliqué, lors de la séance des questions, une priorisation au niveau communal ne respecterait pas les bases légales d'une organisation en réseau selon la LAJE. À Belmont, une quarantaine de familles sont en liste d'attente.

Aucune famille de Belmont-sur-Lausanne n'a recouru en 2025 au Réseau d'accueil de jour en milieu familial de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne. Aucun.e accueillant.e en milieu familial « AMF » du réseau réside à Belmont-sur-Lausanne. L'amélioration du salaire horaire des AMF en 2025, puis la volonté de recruter une coordinatrice de l'inclusion et la création d'une liste d'attente informatisée visent aussi à renforcer cette forme d'accueil.

La gestion du réfectoire de l'établissement primaire de Belmont reste dans la compétence communale. Le travail est assuré par 7 auxiliaires. Leurs tâches incluent aussi la surveillance durant l'accueil, à l'intérieur et à l'extérieur, les devoirs surveillés et l'accueil à la bibliothèque scolaire. En ce qui concerne la formation continue, les auxiliaires suivent des formations en relation avec la Santé et la sécurité au travail (SST) ou encore l'évacuation en cas d'incendie. Par manque de place dans les UAPE à l'heure du repas de midi, un certain nombre d'enfants des degrés scolaires supérieurs rejoignent le réfectoire. Comme indiqué par la Municipalité, ces prestations sont séparées, tant au niveau de la responsabilité que de la facturation.

La commune organise aussi des centres aérés estivaux. En coopération avec MS Sport, elle a organisé pour la deuxième année consécutive des camps sportifs durant les vacances scolaires, un du 4 au 8 août 2025 et un autre du 20 au 24 octobre 2025.

La DJAS désire aussi développer les prestations destinées aux jeunes de 13 à 25 ans. Une analyse sera menée dans les années à venir.

Le centre d'animation socioculturelle, « L'espace jeunes » à Pully, encadré par des professionnel.le.s du travail social « TS », est aussi ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans de Belmont-sur-Lausanne. La mise en commun des ressources entre les communes partenaires, telles que les TS et les unités de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, permet aussi de faire appel à ces professionnel.le.s dans les situations difficiles.

Affaires sociales

Le Municipal en charge de la DJAS reçoit confidentiellement et trimestriellement le nombre de dossiers des bénéficiaires du revenu d'insertion « RI » domiciliés dans la Commune. Comme précisé lors de la présentation, l'identité des bénéficiaires reste confidentielle et ne peut être divulguée, même au sein du collège de la Municipalité.

En 2025, le nombre de dossiers, pas de personnes, puisqu'un dossier peut concerner plusieurs personnes du même ménage, est passé de 35 à 42. Corrélé au nombre des ménages à Belmont-sur-Lausanne, 1759, cela représente un pourcentage d'environ 2,5 %, alors que la moyenne du canton en 2024 se situe à 2,9%. Même si la cause de la précarité financière n'est pas connue par la DJAS, elle reste attentive aux situations socio-sanitaires précaires de manière globale. Elle collabore notamment avec les centres médico-sociaux « CMS ».

La subvention communale des courses de loisirs, gérées par les Transports à mobilité réduite (TMR), s'aligne sur les aides offertes dans la plupart des communes. Ces courses se limitent à 96 trajets par année pour une personne qui détient une

carte de légitimation parce qu'elle est dans l'impossibilité d'utiliser les transports publics. Ces courses sont passées de 27 transports en 2024 à 45 courses en 2025.

D'autres associations, fondations et services à vocation sociale contribuent également à répondre aux besoins des différentes catégories de population de Belmont-sur-Lausanne. La commune apporte son soutien financier et logistique aux sociétés locales, conformément à la nouvelle directive, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, régissant les critères d'attribution des subventions aux sociétés et associations locales reconnues sur notre territoire.

La DJAS souhaite renforcer son engagement en faveur de ses aînés. En 2024, en collaboration avec Pro Senectute Vaud, elle a lancé le projet « actions communautaires ». L'année 2025 a marqué la phase de développement, rythmée par des rencontres mensuelles et des activités sportives et récréatives ainsi que par l'organisation de son premier forum le 3 mai 2025 pour rendre compte des résultats du diagnostic. Le Club des aînés l'association « Arc-en-Ciel », créé en 1986, a également été associé aux réflexions des projets et des prestations à développer pour les seniors.

Affaires culturelles, sportives et de loisirs

Belmont compte 15 sociétés, associations et groupements locaux et l'année 2025 était riche en événements. Le 23 août 2025, la commune, en collaboration avec la Société ADN Projet, et avec le soutien de plusieurs sociétés locales, a organisé son premier cinéma en plein air. Malgré la fraîcheur, plus d'une centaine de spectateurs ont apprécié cette première édition qui sera reconduite.

Le marché hebdomadaire qui accueille cinq commerçants est devenu un espace convivial où les cancoir.e.s peuvent acheter des produits frais. Ponctuellement, une place peut aussi être mise à disposition pour d'autres actions, par exemple des sociétés locales qui désirent présenter leurs activités.

Les informations et l'agenda des événements se trouvent sur le site internet de la commune, les réseaux sociaux et le Belmont Info, inséré dans Le Courrier Lavaux-Oron.

Comme d'autres communes partenaires, Belmont-sur-Lausanne a créé depuis le 1^{er} septembre 2025 une directive de subventionnement aux études musicales. Cette participation communale est déterminée selon un barème fixé par la Municipalité, en fonction du revenu brut mensuel imposable du ménage et du nombre d'enfants à charge. Parallèlement, conformément à la Loi sur les écoles de musique (LEM ; BLV 444.01), la commune participe au financement des écoles de musique reconnues. En 2025, le coût par habitant.e a été fixé à CHF 9.50.- par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) qui collecte et redistribue les montants. De plus, la commune est tenue de mettre à disposition des locaux. L'école de musique multisite de Belmont-sur-Lausanne accueille fin 2025 58 élèves. Les subventions sont aussi octroyées aux élèves de Belmont-sur-Lausanne qui suivent des cours de musique à l'École de musique de Pully, en 2025 elles et ils étaient au nombre de 32.

Paroisse

La paroisse protestante de Belmont-Lutry collabore avec la commune lors d'événements officiels tels que la fête du premier août et avec plusieurs sociétés locales. La crèche vivante du 24 décembre 2025 a rencontré une forte affluence. Le

Conseil de paroisse est également ouvert à accueillir des messes catholiques ou des services funèbres laïcs.

IV. DTSI – Direction des Travaux et des Services industriels

Avant tout, la CoGest témoigne sa gratitude à M. Philippe Michelet pour ses 22 ans au sein de la Municipalité, durant lesquels il a géré fructueusement la DTSI.

Service de l'électricité

La diminution de 50% des coupures de courant pour non-paiement n'est pas due à une démarche systématique mais plutôt au simple hasard que les clients se sont acquittés de leurs factures avant l'avis d'une coupure.

Installations photovoltaïques

La progression annuelle de 50% des installations photovoltaïques de production a entraîné le refoulement et donc l'injection dans le réseau d'environ 14% de la consommation totale de la Commune. Des prix attractifs de reprise de l'énergie ainsi produite ayant conduit à la mise en place d'installations surdimensionnées par rapport aux besoins propres, nous relevons avec satisfaction que le nouveau tarif de reprise de l'énergie injectée, calculé chaque trimestre, rendra moins attractive cette surproduction reprise par le gestionnaire du réseau de distribution.

Regroupement de consommation propre

Cette nouvelle situation incitera très vraisemblablement des regroupements producteurs/consommateurs, la possibilité de créer une communauté d'auto-consommateurs (CA+) et de regroupement pour la consommation propre (RCP) étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il sied de relever que chaque participant à une CA+ est un consommateur final gardant son point de mesure avec le gestionnaire du réseau de distribution tandis qu'un RCP est considéré comme un consommateur final unique disposant d'un raccordement unique au réseau, le propriétaire devenant le fournisseur d'électricité des habitants de l'immeuble leur vendant à la fois l'électricité photovoltaïque produite localement et le complément soutiré du réseau.

V. DUD – Direction de l'Urbanisme et des Domaines

Organisation de la Direction

Comme l'année dernière, le département bien structuré, a pu accomplir ses tâches d'une manière conforme à ses objectifs et permis à la Municipale en charge de se concentrer sur des tâches plus stratégiques.

Il est important que l'administration communale puisse disposer d'une équipe de collaboratrices et collaborateurs, forte à tous les niveaux hiérarchiques, pour assurer la continuité des activités en tout temps. D'autant plus vrai que Mme Catherine Schiesser, responsable de ce dicastère, va quitter l'exécutif à la fin de cette législature après plus de 20 ans à ce poste.

Nous avons relevé avec satisfaction que la Municipalité a été consciente de cette préoccupation et grâce aux moyens alloués par le Conseil communal, a mis en place une structure administrative efficace dans tous les dicastères.

Choix des dossiers

La plupart des dossiers et points traités dans le rapport de gestion 2025 de ce dicastère ne suscitent pas de commentaires ou remarques supplémentaires de notre part.

Nous avons traité ci-dessous quelques points/dossiers qui ont particulièrement retenu notre attention, voire nécessitant un complément d'informations. Nous en avons profité pour émettre quelques suggestions, voire les rappels au Conseil communal.

Police des constructions

Contrôle des citernes à mazout

Une pollution au mazout est toujours possible. Lors de la séance des questions, notre Municipale nous a informé que la commune exige bien de chaque propriétaire de citerne, de lui faire parvenir un double du résultat du contrôle avec la confirmation des travaux effectués si nécessaire. Grâce à ce registre, l'administration a une parfaite information des contrôles effectués et de l'état de ces citernes.

Energies renouvelables

Dans ce chapitre, en bas de page 132 du rapport de gestion, il est noté que les objectifs de 30% de l'eau sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité doivent être couverts par des énergies renouvelables. Ce paragraphe nous a interpellé.

Après consultations de la LVLEne 2006 et son règlement d'application, nous prenons conscience, avec un certain étonnement qu'il n'y a pas de délai temporel défini dans cette loi qui concerne et touche principalement les nouvelles constructions et le renouvellement d'installations obsolètes de chauffage et de production d'eau chaude dans des constructions existantes.

Pour les communes, il n'y a donc pas de pression, aucune autre obligation hormis celle de s'assurer que la LVLEne soit respectée !

Malgré tout et selon l'art 9 de la LVLEne, le canton tient à jour des données permettant de se rendre compte quantitativement et qualitativement de la situation dans le canton. Un recensement des surfaces de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques installées sur notre commune est donc possible.

Même si les délais pour atteindre ces objectifs cantonaux restent très vagues, il nous paraît utile que la commune, sur la base de ces données cantonales, puisse procéder à une évaluation de la situation communale, ne serait-ce que pour étoffer et affiner son « concept énergétique communal ».

En outre, nous souhaiterions que le Conseil communal, voire la population, puissent être régulièrement informés au sujet de ce « concept énergétique communal » et de son développement, bon moyen pour que toute la population de Belmont y adhère. Les concepts énergétiques communaux permettent de déterminer l'évolution souhaitable de l'approvisionnement et de la consommation énergétique et décrivent les moyens et mesures requis pour y parvenir.

1. Ils tiennent compte des lois et règlements fédéraux et cantonaux, des plans d'aménagement, ainsi que des conditions prévalant dans les communes, cantons et pays limitrophes.
2. Ils sont actualisés périodiquement et sont transmis au département pour information.
3. Les citoyens des communes concernées sont informés des objectifs et du contenu des concepts énergétiques.

Nous devons aussi noter avec satisfaction que dans l'objectif de favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables, la commune a mis en place à partir de 2025 un système de subventions communales pour l'installation de capteurs solaires thermiques (eau chaude), de pompes à chaleur (chauffage et eau chaude) et pour un chauffage central automatique à bois.

Nous avons aussi appris qu'une étude allait être menée afin de déterminer la pertinence de créer un CEL (communauté locale d'électricité) regroupant les bâtiments communaux.

Urbanisme

Plan d'affectation « Rueyres 2 »

Sans présager du contenu d'un prochain préavis, nous aimerions renouveler et insister sur les points importants de ce dossier qui avaient déjà été soulevés dans notre rapport de l'année dernière et qui devront retenir l'attention de nous toutes et tous.

Ces points concernent la problématique mentionnée en dernière ligne du rapport de gestion 2022 de la Municipalité, à savoir les voies d'accès, présentement à peine suffisantes pour la population actuelle de Rueyres.

La Municipalité reconnaît du reste, dans une réponse écrite à l'une de nos questions, qu'il est indéniable que le trafic va augmenter dans ce quartier ! Malheureusement elle ne mentionne aucune piste sérieuse de correction de cette situation future.

Nous souhaitons donc que :

- Le Conseil communal reste vigilant lors de l'avancement de la procédure et la concrétisation des divers préavis qui risquent de fortement impacter la sécurité des habitants de Rueyres et les finances communales dans les années à venir.
- La Municipalité défend une circulation fluide et sans dangers ni nuisances ni contraintes supplémentaires (également en coordination avec la commune de Lutry) pour les riverains actuels et futurs de Rueyres, du chemin du Plan, chemin des Pralets et chemin du Flonzel.

Il est aussi important de garantir la sécurité du trafic et sa fluidité durant la période de la construction.

Collaborations intercommunales : PALM ; GCTA ; SDEL ;

Comme l'année dernière, nous constatons que les collaborations intercommunales sont des dossiers très complexes, pilotés par un nombre incalculable de services communaux, cantonaux voire fédéraux. Nous constatons tout de même certaines redondances entre le PALM et le SDEL mais qu'il devient très difficile pour un organe de contrôle tel que le nôtre, d'évaluer les compétences des organes communaux.

Bâtiments communaux et domaines

Recensement des arbres :

Nous avons pris note avec satisfaction du fait que ce recensement a effectivement commencé en janvier 2026 et qu'il s'achèvera dans le courant du premier semestre 2026.

Collège

En raison du projet d'agrandissement du collège, il a été décidé d'améliorer en 2026, l'étanchéité de la partie non-concernée par les futurs travaux soit le premier niveau (sur les UAPE). De plus, certaines réparations ponctuelles seront faites sur les niveaux supérieurs afin de supprimer les quelques infiltrations constatées.

Epilogue

Pour terminer, nous aimerions également remercier Mme Catherine Schiesser, Municipale sortante, pour sa disponibilité lors de demandes complémentaires au rapport de gestion et lui souhaitons le meilleur pour son avenir.

Décharge

La CoGest, unanime, remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport de gestion, qui comprend une présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2025.

De plus, la CoGest aimerait aussi remercier la Municipalité ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont œuvré pour le bien de la Commune et de ses citoyens avec beaucoup de professionnalisme et d'engagement dans un environnement parfois difficile. Nous souhaitons aussi une belle retraite à toutes les personnes concernées, avec nos sincères remerciements pour le travail accompli durant de nombreuses années.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble de l'administration communale pour leur disponibilité et leur volonté de nous apporter un maximum d'informations à même d'assurer une compréhension aussi complète que possible des sujets traités.

La CoGest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion 2025 et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

Belmont-sur-Lausanne, le 21 mai 2026

Pour la CoGest :

Hannah Grossenbacher, Présidente

Carole Ernst

Enrico Monsutti

Christian Nicolet

Alfred Roth